

**PROCEDURE DE GESTION DU REFERENTIEL DES  
FOURNISSEURS**

## **SOMMAIRE**

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE LA PROCEDURE.....</b>	<b>3</b>
1.	Contexte .....	3
2.	Objectifs .....	3
3.	Règles de gestion .....	3
<b>2.</b>	<b>DESCRIPTION DE LA PROCEDURE.....</b>	<b>5</b>
2.1	Logigrammes de gestion du référentiel des fournisseurs.....	5
2.1.1	Logigramme de référencement des fournisseurs .....	5
2.1.2	Logigramme d'évaluation des fournisseurs.....	6

# 1. PRESENTATION GENERALE DE LA PROCEDURE

## 1. Contexte

Le référentiel des fournisseurs est centralisé dans l'application de la DASL qui est en charge de sa maintenance. Ce référentiel reprend toutes les informations existantes et utiles sur un fournisseur, quelles que soient leurs sources (métiers, saisies manuelles par l'acheteur, mises à jour par le fournisseur, données externes, infos web ...).

Cette procédure décrit d'abord les étapes à suivre pour le référencement de nouveaux fournisseurs. Elle définit ensuite les modalités d'évaluation de ces fournisseurs.

## 2. Objectifs

Cette procédure permet de répondre aux objectifs suivants :

- Disposer d'une base de données des fournisseurs et prestataires qualifiés permettant un large accès aux commandes lancées par CDG Capital ;
- Assurer l'unicité, l'actualisation et la fiabilisation des informations liées aux fournisseurs ;
- Disposer d'un fonds juridique et social des fournisseurs ;
- Mesurer l'aptitude du fournisseur à répondre aux besoins présents et futurs de CDG Capital.

## 3. Règles de gestion

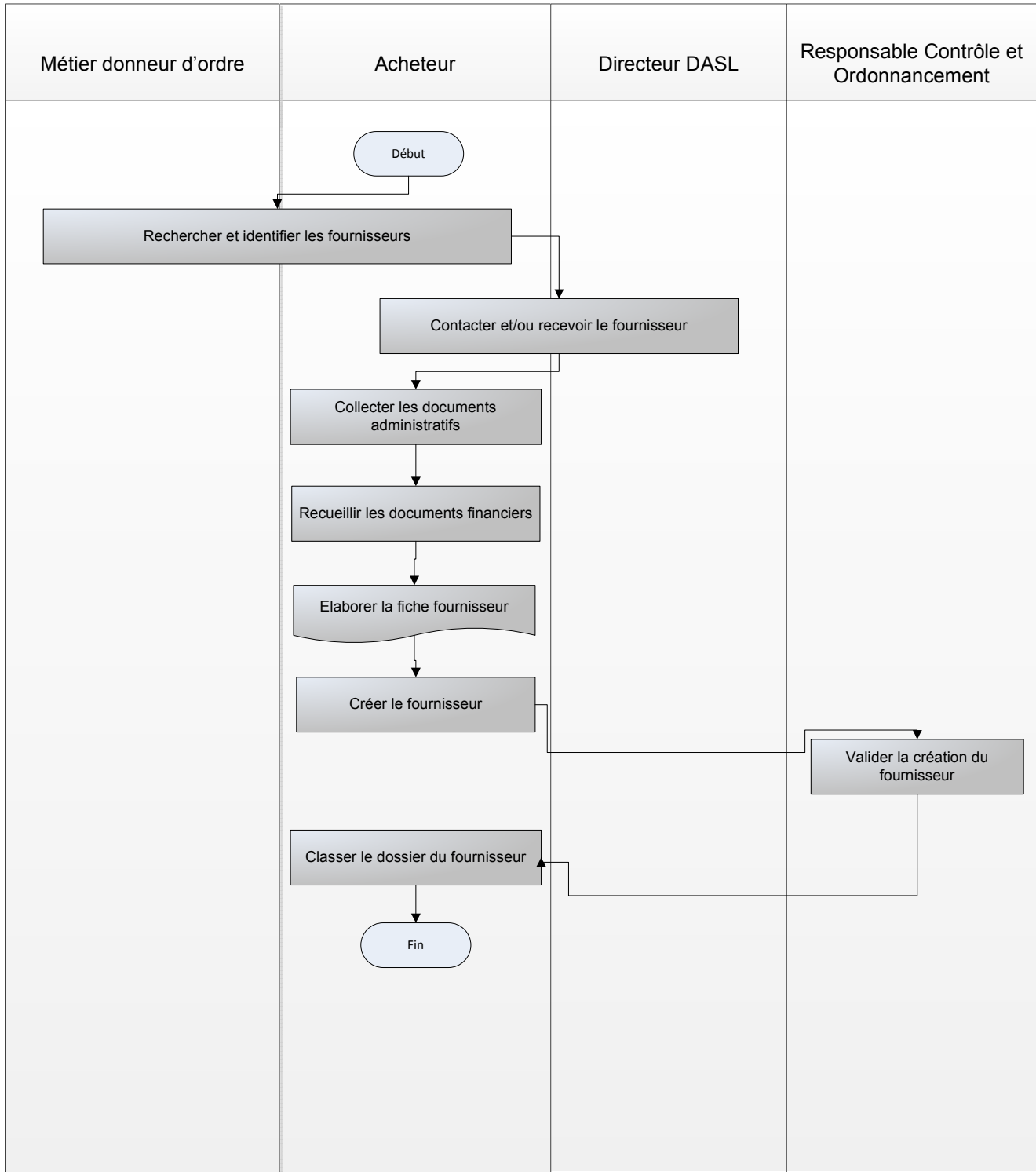
- Références légales et réglementaires
  - La loi 06-99 (liberté des prix et de la concurrence)
  - Code de Commerce
  - Dahir formant Code des Obligations et Contrats.
- Références internes et groupe
  - Politique des achats de CDG Capital ;
  - Règlement des achats de CDG Capital ;
  - Code de Déontologie de CDG Capital.
- Le référencement de fournisseurs s'opère à l'occasion :
  - d'une demande d'achat ;
  - sur présentation des fournisseurs ;
  - suite à une revue semi-annuelle de la base fournisseurs.

- La DASL est en charge de la création et de la mise à jour du référentiel des fournisseurs, elle procède donc à la collecte des données y afférents dont celles recueillies auprès des métiers donneurs d'ordre ;
- Toute création ou mise à jour de fournisseur est matérialisée par une fiche dûment renseignée
- Le domaine d'activité couvert par un fournisseur doit être clairement défini et affiné ;
- La DASL est en charge de la mise à jour du dossier administratif pour les fournisseurs référencés. Pour cela, elle reçoit et/ou demande les mises à jour dont les changements opérés dans la situation administrative et financière des fournisseurs ;
- Après l'achèvement des travaux ou la réalisation de la prestation par le fournisseur, La DASL procède à son appréciation, matérialisée par une fiche d'évaluation

## 2. DESCRIPTION DE LA PROCEDURE

### 2.1 Logigrammes de gestion du référentiel des fournisseurs

#### 2.1.1 Logigramme de référencement des fournisseurs



## 2.1.2 Logigramme d'évaluation des fournisseurs

